

## **REGLEMENT INTERCLUBS AINEES-VETERANS : SAISON 2025/2026**

Les championnats interclubs des aînées et des vétérans sont placés sous l'autorité exclusive de la Commission provinciale namuroise des vétérans (CPNV).

La compétition est réservée aux joueurs vétérans qui ont atteint ou dépassé l'âge de 40 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

L'interclub se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT. Les règles de jeu sont celles de la compétition dames.

Tout comme pour l'interclub messieurs et dames, il est possible de modifier la date de la rencontre : une avance de match est possible mais également et exceptionnellement un report d'une semaine toujours suivant les modalités officielles.

Tout changement à ce présent règlement devra être soumis à l'approbation préalable de la Commission provinciale namuroise des vétérans (CPNV). Les modifications ne seront effectives qu'après validation officielle et communication aux clubs concernés.